Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 027-212704282-20250623-DCM_2025_062-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE

VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-062

Tarifs spectacles saison 2025-2026

Date de la séance : 23 juin 2025		**Adopté à la majorité (1 Abstention),**
Date de convocation : 17 juin 2025		
Nombre de conseillers en exercice :	24	
Membres présents :	18	
Nombre de votants :	21	

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Présents : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire ; Arnaud CHEUX, Marie-Noëlle CHEVALIER, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Francis DAVOUST, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Jean LEFEBVRE, Claire LAPOIRIE, Isabel COUDRAY, Gilles BARBIER, Natacha BRUNET, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Jean-Baptiste MARCHAND,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Philippe DELAUNAY pouvoir à M. Francis DAVOUST, M. Stéphane CHERRIER pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE pouvoir à Mme Anita LE MERRER,

Absents excusés : Mmes Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.
Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Isabel COUDRAY, Caroline CHOPIN.

Madame l'Adjointe propose au conseil municipal de fixer les tarifs des spectacles pour la saison 2025-2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le compte-rendu de la commission Culture-Animation-Communication du 27 mai 2025,
CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des spectacles programmés par la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- DÉCIDE de fixer les tarifs suivants :

1) Concert " *Les Amis de Brassens* " au Viking
✓ Tarif plein : 20 €
✓ Tarif réduit : 15 €
2) Concert " *Liszt meets the Queen* " au Viking
✓ Tarif plein : 20 €
✓ Tarif réduit : 15 €
3) Au plus près de François-Xavier Demaison
✓ Tarif plein : 28 €
✓ Tarif réduit : 18 €

- PRÉCISE que le tarif réduit est applicable, sur présentation d'un justificatif, aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux titulaires d'une carte « handicap ».
- INDIQUE que les droits d'entrée seront encaissés par la régie mixte d'avances et de recettes pour les animations municipales et la billetterie en ligne MAPADO.
- AUTORISE Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à LE NEUBOURG, le 23 juin 2025.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

MAIRIE LE NEUBOURG (EURE) 27110

La secrétaire,
Caroline CHOPIN